NORMALISATION INTERNATIONALE DES NOMS GÉOGRAPHIQUES : LA DIVISION FRANCOPHONE DU GENUNG

par Pierre PLANQUES, président de la division francophone

Introduction

Les noms géographiques, au-delà de leur utilité pratique pour la localisation des millions de lieux qui composent la surface terrestre et pour l'orientation des personnes qui y vivent, constituent une réserve de mémoire collective qui conserve des éléments précieux de l'héritage culturel des nations. Il importe de conserver et de valoriser ce dernier, comme il importe aussi de le "gérer" c'est-à-dire de faire en sorte qu'il remplisse le plus adéquatement possible sa fonction première qui est de localiser et d'orienter. Cette double mission, dévolue à des organismes gouvernementaux, constitue ce qu'il est convenu d'appeler la *normalisation des noms géographiques.*

Ce travail de normalisation s'effectue sur divers plans, essentiellement sur le plan national, mais aussi aux plans local et régional de même que, à l'autre bout de l'échelle, sur le plan international. À ce niveau, un organisme a été chargé par le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies de constituer un cadre d'échanges d'expériences dans ce domaine et de l'alimenter par des règles, des critères et des méthodes susceptibles d'améliorer la pratique toponymique de tous les pays du monde. Le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (GENUNG), a donc été chargé de cette tâche.

Les instances internationales de normalisation des noms géographiques

C'est en 1960 que le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques s'est réuni pour la première fois et a jeté les bases de ce qui allait devenir le forum international en matière de normalisation des noms géographiques. En effet, il serait illusoire de viser à l'application universelle de normes toponymiques si chacun des États de la planète n'était pas doté d'un minimum de structures permettant d'inventorier, de conserver, de traiter et de diffuser les noms géographiques de son territoire. La nécessité, pour chaque État, de se doter d'une autorité toponymique nationale a donc constitué la résolution fondamentale de la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, qui s'est tenue en 1967 à Genève.

Cette conférence et les six qui ont suivi, au rythme de deux par décennie, ont adopté une série de résolutions dont l'ensemble constitue un guide général pour la gestion toponymique, tant au niveau national qu'international. Plusieurs de ces résolutions encouragent la coopération internationale en matière de normalisation des noms géographiques et la tenue de réunions régionales en vue d'échanges d'expériences dans le domaine. Deux de ces recommandations sont particulièrement importantes à cet égard.

L'une, adoptée dès la première de ces Conférences, recommandait

que les divers pays ou groupes de pays appartenant à une même région ou ayant des intérêts communs soient encouragés à demander, en cas de besoin, l'assistance technique qu'ils jugent importante pour la réalisation de leur programme de travail sur la normalisation des noms géographiques, assistance qui pourra consister à former du personnel, à mettre des consultants à leur disposition et/ou à leur fournir de la documentation et des renseignements techniques.

Afin d'appuyer concrètement cette recommandation, la sixième Conférence, "considérant l'importance des noms géographiques en tant qu'éléments significatifs du patrimoine culturel des nations et les avantages économiques que présente la normalisation des noms géographiques nationaux, recommande d'engager les pouvoirs publics à soutenir comme il convient des activités de normalisation et de reconnaître que la normalisation des noms géographiques occupe une place importante dans les programmes de coopération et d'assistance technique internationales".

La gestion toponymique comporte de multiples facettes et grande est la variété des problèmes spécifiques sur lesquels le Groupe d'experts s'est penché et à propos desquels les Conférences ont formulé des recommandations. La résolution 4 (présentée en annexe), adoptée lors de la première Conférence en 1967, formulait un véritable plan de travail pour les années à venir.

Les nombreux objectifs proposés dans cette recommandation ont fait l'objet, lors des réunions ultérieures du Groupe d'experts et des Conférences, de plusieurs cons-

Le GENUNG en quelques mots

Ses objectifs

Afin d'améliorer les communications à l'échelle mondiale, le GENUNG a créé un programme qui vise à :

- encourager la création, dans chaque pays, d'une autorité responsable de normaliser les noms nationaux (en portant une attention particulière aux problèmes liés aux régions multilingues et aux noms utilisés par les peuples autochtones);
- offrir des cours de formation aux pays qui souhaitent créer une autorité nationale des noms géographiques;
- promouvoir l'usage de noms normalisés à l'échelle nationale sur les cartes et dans les documents; favoriser la diffusion des noms normalisés par la publication de répertoires géographiques nationaux (listes alphabétiques des noms, accompagnées des coordonnées géographiques et d'autres données);
- promouvoir la mise au point de systèmes automatisés de traitement de données et l'échange de technologies entre les pays;
- encourager les pays à collaborer à la normalisation des noms se rapportant à des entités transfrontalières.

Ses réalisations

Depuis la Première conférence tenue en 1967, des progrès encourageants ont été réalisés avec le soutien des Nations Unies au chapitre de la normalisation des noms géographiques :

- de nombreux pays se sont dotés de programmes de normalisation;
- de la formation en toponymie a été offerte en diverses langues sur plusieurs continents;
- certains pays ont publié des lignes directrices et des répertoires géographiques nationaux sur l'utilisation et l'application des noms géographiques;
- on a adopté des systèmes de romanisation des noms géographiques écrits dans certains autres alphabets;
- beaucoup de pays ont mis sur pied des bases de données numériques des noms géographiques, souvent dans le cadre de programmes nationaux de cartographie;
- un premier glossaire et une méthodologie pour la collecte des noms géographiques ont été publiés ;
- on a établi des rapports avec des agences de cartographie et d'hydrographie et avec d'autres organismes afin de les inciter à utiliser les noms normalisés.

Quelques chiffres

Le GENUNG c'est environ 150 experts représentant 50 pays. Comme indiqué, ces experts sont répartis suivant 22 divisions géographico-linguistiques :

Division de l'Afrique centrale
Division de l'Afrique orientale
Division du sud de l'Afrique
Division de l'Afrique occidentale
Division arabe
Division de l'Asie orientale (autre que la Chine)
Division de l'Asie du sud-est et de Pacifique du sud-ouest.
Division de l'Asie du sud-ouest (sauf le groupe arabe)
Division balte
Division celtique
Division de la Chine
Division des langues allemande et néerlandaise
Division de l'est, du centre et du sud-est de l'Europe
Division de l'Europe orientale et de l'Asie centrale et septentrionale
Division de la Méditerranée orientale (sauf les pays arabes)
Division francophone
Division de l'Inde
Division de l'Amérique latine
Division nordique
Division romano-hellénique
Division du Royaume Uni
Division des Etats-Unis d'Amérique et du Canada

Les experts français appartiennent à trois divisions : la division celtique, la division romano-hellénique et la division francophone.

Au delà de leur répartition au sein des divisions, les experts peuvent travailler sur des sujets particuliers au sein de groupe de travail spécialisés et "transversaux". Voici quelques exemples de groupe de travail :
GT "Noms de pays"
GT "Terminologie toponymique"
GT "Formation en toponymie"
GT "Publicité et financement"
GT "Systèmes de romanisation"
GT "Fichiers toponymiques et gazetteers"
...

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter les statuts révisés du GENUNG à l'adresse suivante :

http://toponymes.rncan.gc.ca/francais/unstat.html

tats, de mises au point, de rapports qui ont ponctué la réalisation de ce vaste programme. Des structures appropriées à la complexité du problème ont été mises en place. Ainsi, plusieurs équipes de travail ad hoc ont été créées pour étudier des aspects spécifiques de la normalisation, notamment pour les domaines suivants :

la terminologie relative à la normalisation toponymique,

la formation,

les répertoires nationaux, le traitement automatique des données et les formats d'échanges de données et de normes,

les systèmes de romanisation,

les noms de pays.

Aussi, une vingtaine de divisions géographico-linguistiques ont été formées afin d'étudier les problèmes de gestion toponymique communs à des groupes de pays partageant des territoires voisins ou dont les langues sont les mêmes ou voisines. La division francophone est la dernière-née de ce cadre de coopération internationale.

La division francophone

Lors de la 7e Conférence des Nations Unies sur les noms géographiques (New York, janvier 1998), plusieurs pays avaient apporté leur soutien au projet de création d'une division francophone : Belgique, Bénin, Cameroun, Canada, Côte d'Ivoire, France, Laos, Luxembourg, Mali, Monaco, Roumanie, Suisse. Ce projet a donc été concrétisé par une décision du Conseil économique et social des Nations Unies du 23 juillet 1998 d'entériner la création de cette nouvelle division.

Il convient de noter que c'est un expert du Canada et ancien président du GENUNG, Monsieur Henri DORION, qui est à l'origine de la démarche ayant abouti à la création de la division francophone. Les objectifs poursuivis étaient doubles :

- D'une part avoir une division au sein de laquelle les problèmes spécifiques à la langue française puissent être traités. La France appartenait déjà à deux divisions (division celtique et division romano-hellénique) qui étaient totalement inadaptées à cet objectif. Or, la langue française est l'une des plus partagées dans le monde, et il importait de lui créer une sorte d'espace vital au sein du GENUNG,

- D'autre part faire en sorte que l'expertise des pays avancés dans le domaine de la normalisation des noms géographiques puisse servir à l'ensemble de la communauté francophone, et que les pays ne possédant pas encore de structures toponymiques nationales trouvent au sein de cette division un espace approprié à l'expression de leur besoin spécifiques.

Les experts de la division ont posé les bases d'un programme de travail visant à atteindre ces objectifs : établissement de mécanismes de liaison entre les membres, état des lieux de chaque pays concernant la normalisation des noms géographiques, actions de fonds (liste d'exonymes, formation,...).

En outre, il est prévu que la division mette en œuvre les moyens logistiques permettant aux pays qui ne sont pas en mesure de participer aux sessions du GENUNG de prendre connaissance des travaux du groupe, et de maintenir les échanges avec les experts.

Enfin, un site Internet a été créé. Il est hébergé par la Commission de Toponymie du Québec à l'adresse suivante :

http://www.toponymie.gouv.qc.ca/divfranco.htm

Ce site, relativement riche, contient une multitude de renseignements concernant la division : historique, publications, statuts du GENUNG, sites intéressants, compte rendu de réunions, etc ...